

PRÉFÈTE DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-PREFECTURE DE TORCY

Torcy, le 10 JUIL. 2014

RELEVES DE DECISIONS

Objet	Commission de suivi de site du Fort de Vaujours
Date et lieu	Le mercredi 2 juillet 2014 à 10h30 en Préfecture de Seine-et-Marne -- Salle Millet
Participants	<p>Mme Nicole KLEIN, Préfète de Seine-et-Marne Monsieur Philippe GALLI, Préfet de Seine-Saint-Denis Monsieur Yves ALBARELLO, Député de Seine-et-Marne Madame Aline ARCHIMBAUD, Sénatrice de la Seine-Saint-Denis Monsieur Gilbert ROGER, Sénateur de la Seine-Saint-Denis Monsieur Frédéric MAC KAIN, Sous-préfet de Torcy Monsieur Jean-Jacques MARION, Conseiller général du Canton de Vaires-sur-Marne Monsieur Marc WENNER, Directeur du développement durable et des collectivités locales de la Seine-Saint-Denis Madame Anne-Laure LAUDEREAU, Sous-préfecture du Raincy Monsieur Frédéric PARIS, Directeur de cabinet CA Marne-et-Chanteraine Monsieur Xavier VANDERBISE, Maire de Courtry Monsieur Dominique BAILLY, Maire de Vaujours Monsieur Ludovic TORO, Maire de Coubron Monsieur Jean-Claude GENIES, Président du SIEP Marne Nord Madame Delphine RUEL, Autorité de Sûreté Nucléaire Monsieur Laurent LEGENDART, Délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé 77 Monsieur Jean-Philippe HORREARD, Délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé 93 Madame Delphine COLLE, Responsable service veille et sécurité sanitaire Madame Marjorie BROU, Ingénieur d'étude sanitaire Monsieur Gilles BERROIR, Direction départementale des territoires Monsieur Guillaume BAILLY, Chef de l'unité territoriale DRIEE 77 Monsieur Pascal HERITIER, Chef de l'unité territoriale DRIEE 93 Monsieur Alexis RAFFA, Chef du pôle géologie éolien DRIEE IDF Monsieur Alexandre BARBERO, Inspecteur des installations classées DRIEE 77 Madame Appoline RENARD, Stagiaire DRIEE 77 Madame Nelly DANINTHE, Chargée de mission déchets risques et matériaux – CG 77 Monsieur Eric FLAMAND, Responsable des relations extérieures Placoplatre Monsieur Olivier BUTEL, Directeur industriel Placoplatre Monsieur Eric ROYER, Responsable du développement des carrières Placoplatre Monsieur Gilles BOUCHET, Responsable du développement des carrières Placoplatre Sophie MAMBRINI, Responsable environnement carrières Placoplatre Ludovic LENOST, Secrétaire du CHSCT Placoplatre Florian MALHERBE, Représentant du personnel Placoplatre Mohammed GAMMARA, Représentant du Comité d'entreprise Placoplatre</p>

Participants	<p>Madame Mireille LOPEZ, Association Nature environnement 77</p> <p>Monsieur Christophe NEDELEC, Association pour la défense de l'environnement du Bois Fleuri / Association environnement 93</p> <p>Monsieur Daniel DEBECKERS, Association Les Amis de la terre de la Dhuis 77</p> <p>Monsieur Gérard MUNAUT, Association Coubron environnement ADESBB 93</p> <p>Madame Isabelle LECLERC, Association l'effort de Vaujours 93</p> <p>Madame Elisabeth ROLLAN-LAUNAY, Préfecture de Seine-et-Marne</p> <p>Madame Brigitte CAMUS, Préfecture de Seine-et-Marne</p> <p>Monsieur Julien MATHIEU, Préfecture de Seine-et-Marne</p> <p>Madame Annie CAZALIERES, Préfecture de Seine-et-Marne</p> <p>Madame Stéphanie PETIT, sous-préfecture de Torey</p> <p>Madame Nadia THIBOUVILLE, sous-préfecture de Torey</p>
---------------------	---

Ordre du jour de la commission :

- Installation de la commission
- Désignation du Bureau
- Présentation des travaux en cours sur le site et des projets d'aménagement du Fort de Vaujours par Placoplatre
- Présentation de l'avis de l'Agence de Sûreté Nucléaire

Madame la Préfète souhaite la bienvenue aux participants pour cette première commission de suivi de site (CSS) du Fort de Vaujours. Elle indique que cette commission, créée par l'arrêté inter-préfectoral du 18 juin 2014, a pour objectif de clarifier les problématiques rencontrées sur ce site.

La commission locale de concertation et de suivi ne répondait pas aux attentes et aux particularités de ce site, c'est pourquoi il était impératif de mettre en place cette nouvelle instance pour prendre en compte les problématiques environnementales, les emplois impactés par l'activité du site ainsi que la production des plaques de plâtre qui intervient dans la construction de 300 000 logements sur le territoire. La santé est un enjeu prioritaire pour l'Etat et sur lequel il ne peut pas transiger aussi bien pour les salariés du site que pour les riverains.

Cette commission intègre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Agence de Sûreté Nucléaire (ASN).

Cette instance comprend un collège « salariés de l'exploitant » reprenant la composition des autres commissions de suivi de site des deux départements.

Son fonctionnement est piloté par un bureau qui sera chargé de fixer l'ordre du jour. Cette instance peut se faire assister dans des domaines de préoccupations spécifiques par des organismes qualifiés. Cette commission aura pour vocation de se réunir au minimum tous les ans, et plus si le bureau en fait la demande.

De nombreuses questions ont été posées notamment sur la date et le lieu de cette première réunion.

Madame la Préfète indique qu'il était impossible, compte tenu des élections municipales, d'organiser cette réunion en avril comme cela était envisagé au départ. Il paraissait opportun de laisser le temps aux nouveaux élus de prendre pleine possession de ce dossier sensible et complexe. L'objectif était de réunir la commission avant les vacances d'été, la date du 2 juillet a donc été fixée. Concernant le lieu, Madame la Préfète rappelle qu'une réunion co-présidée par deux préfets se déroule naturellement en Préfecture, maison de l'Etat, qui permet de conduire des débats en toute neutralité et en toute impartialité.

Par ailleurs, concernant les communes et les associations choisies pour cette commission, Madame la Préfète indique que seules les trois communes impactées directement par le Fort de Vaujours ainsi que les associations domiciliées sur ces communes ont été conviées et participeront aux commissions de suivi du site.

Désignation du Bureau

Madame la Préfète propose de procéder à l'élection du bureau de la commission.

Monsieur MUNAUT, association Coubron-Environnement ADESBB 93, demande que les deux départements soient représentés au niveau du collège « Associations ». Madame la Préfète ne s'oppose pas au fait qu'un représentant par département soit élu pour ce collège mais propose de ne pas systématiser la double représentation des collèges au sein du bureau. Il en sera de même pour les élus présents au bureau.

Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis indique que la mise en place de cette commission fait suite à une grande réflexion des services de l'Etat et doit permettre de travailler en toute transparence. La qualité des échanges est primordiale sur ce dossier complexe et sensible. Cet outil doit être exploité pour suivre la transformation du site, permettre la représentation des salariés et des associations représentatives. Monsieur le Préfet demande à ce que le bureau soit simple, solide et pragmatique pour répondre aux attentes et préparer les travaux des prochaines commissions.

Le vote a permis d'établir la composition du bureau comme suit :

La Préfète de Seine-et-Marne et le Préfet de Seine-Saint-Denis ou leurs représentants, présidents de la Commission de suivi de site,

Collège « Administrations de l'Etat » :

- Monsieur Guillaume BAILLY – Chef de l'unité territoriale de la DRIEE de Seine-et-Marne

Collège « Parlementaires, élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés » :

- Monsieur Gilbert ROGER, Sénateur de Seine-Saint-Denis
- Monsieur Jean-Pierre NOYELLES, Président la CA Marne-et-Chantereine

Collège « Riverains de l'installation ou associations de protection de l'environnement » :

- Madame Mireille LOPEZ, association Nature environnement 77
- Monsieur Gérard MUNAUT, association Coubron-Environnement ADESBB 93

Collège « Exploitants – Propriétaires » :

- Monsieur Gilles BOUCHET

Collège « Salariés de Placoplatre ou des sous-traitants » :

- Monsieur Ludovic LENOST

L'arrêté inter-préfectoral n° portant création du bureau de la commission de suivi de site du Fort de Vaujours est joint au présent document.

Madame LOPEZ, souhaite travailler sur l'élaboration du règlement intérieur et des conditions de vote des membres de la commission.

Madame la Préfète propose que ces observations soient communiquées aux membres du bureau afin qu'ils puissent répondre aux aspects réglementaires.

Madame LOPEZ demande pourquoi les documents de présentation de la société Placoplatre et de l'ASN n'ont pas été communiqués au préalable comme pour les autres CSS dont elle est également membre.

Madame la Préfète rappelle que cette première réunion a pour objet de procéder à l'installation de la commission de suivi de site. Les documents demandés seront mis en ligne sur les sites Internet des préfectures, de Placoplatre et l'ASN.

Madame la Préfète propose aux représentants de Placoplatre de commencer leur présentation (Lien internet pour récupération du document de présentation).

Monsieur NEDELEC, association Environnement 93, indique qu'en 2011 les associations sont entrées sur le site et ont relevé la présence de radioactivité alors que les organismes mandatés par la société Placoplatre n'avaient jamais rien décelé. Monsieur NEDELEC s'interroge sur la fiabilité des organismes choisis et sur le niveau de confiance que l'on peut accorder.

Madame la Préfète passe la parole à l'Agence de Sureté Nucléaire (ASN) (lien internet pour récupération du document).

Les observations formulées par l'ASN devront être intégralement prises en compte par Placoplatre avant la reprise des démolitions.

Monsieur NEDELEC intervient sur les risques du béryllium (*il a communiqué un document sur le sujet à Monsieur FLAMAND en fin de séance*).

Monsieur ROGER, Sénateur de Seine-Saint-Denis, indique qu'il est très satisfait par la mise en place de cette nouvelle commission qui va permettre d'apporter des clarifications sur des points importants du dossier et donnera lieu à un suivi précis des différentes étapes. Monsieur ROGER souhaite une totale transparence pour l'ensemble du secteur concerné aussi bien pour le projet Placoplatre que pour l'aménagement de la zone d'activité par la communauté d'agglomération Marne et Chanteraine.

Les méthodes de mises en œuvre doivent être claires et les prescriptions de l'ASN scrupuleusement respectées par l'exploitant et toutes les personnes qui doivent intervenir sur le site.

Madame ARCHIMBAUD, Sénatrice de Seine-Saint-Denis, corrobore les propos de Monsieur ROGER quant à la satisfaction de la création de cette CSS. Elle rappelle qu'il convient d'établir la vérité de manière objective et scientifique :

- En demandant un moratoire pour les travaux de démolition dans l'attente d'obtenir des informations complémentaires concernant le protocole à mettre en place.
- En faisant réaliser des mesures par des autorités ou des laboratoires indépendants.

L'IRSN évoquait le besoin d'un suivi radiologique des poussières émises par démolition par sa note du 12 mai.

Il convient également de s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour que le site fasse l'objet d'un examen dans sa totalité. C'est le rôle de cette CSS.

Monsieur ALBARELLO, Député de Seine-et-Marne, souligne qu'il porte une confiance totale à l'ASN, dont les compétences sont mondialement reconnues, et qu'il se réjouit de la mise en place de cette nouvelle instance.

L'ASN a soulevé 4 points particuliers à améliorer par Placoplatre, ce qui démontre l'utilité de cette nouvelle instance. Les travaux ne reprendront pas tant que l'ASN n'aura pas donné son accord.

Monsieur ALBARELLO attire l'attention de Placoplatre sur les travaux engagés pour le Grand Paris et le traitement des 80 millions de tonnes de terre que ces travaux vont générer. La solution serait de remplir les carrières par ces terres qui seraient ainsi traitées sur le site de Placoplatre.

Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis rappelle que le permis de démolir octroyé à Placoplatre a été accordé pour la démolition des bâtiments administratifs et techniques qui ne présentent aucun risque avéré à ce jour.

Madame RUEI, ASN, insiste sur le fait que les travaux ne reprendront que lorsque les prescriptions auront été prises en compte et seront validées. L'ASN pourrait, si cela s'avérait nécessaire, faire appel à des organismes indépendants (Cf le document de l'ASN). Des études complémentaires sont indispensables dans l'établissement d'un diagnostic complet et fiable.

Madame la Préfète rappelle que l'avis de l'ASN est prescriptif et s'impose à tous.

Monsieur Alain SCHUMACHER, adjoint au maire de Montfermeil, souhaite, au nom du maire, que la commune de Montfermeil soit intégrée à la commission de suivi de site du Fort de Vaujours.

Madame la Préfète rappelle sa volonté de limiter l'accès à la CSS aux communes directement impactées par le Fort. Les informations restent disponibles à tous.

Monsieur DEBECKERS, association Les Amis de la terre de la Dhuis, mentionne qu'il serait préférable d'éviter les tirs de mines qui sont susceptibles d'ébranler les habitations et les routes environnantes et de privilégier les engins de type scraper pour l'exploitation des carrières. Madame la Préfète remercie Monsieur DEBECKERS pour sa remarque qui sera prise en compte.

Madame LOPEZ informe qu'il est tout à fait possible d'ouvrir la commission au public et que la commune pourrait ainsi y participer.

Madame la Préfète suggère d'inclure cette motion à la concertation lors de l'établissement du règlement intérieur.

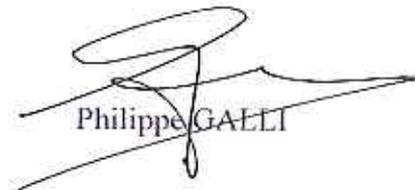
Monsieur le maire de Coubron mentionne que cette commission aurait dû être mise en place bien avant. La question essentielle selon lui est : le site est-il pollué ? Monsieur le maire a bien noté que les travaux étaient stoppés tant qu'une réponse n'était pas apportée aux exigences de l'ASN.

Madame la Préfète suggère de mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion l'exposé des différentes expertises, dont celle de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Elle indique également que Monsieur le sous-préfet de Torcy sera l'interlocuteur privilégié sur ce dossier.

Madame LOPEZ demande à quelle date aura lieu la prochaine commission.

Madame la Préfète indique que le bureau devra se réunir pour fixer une date vers l'automne 2014. Elle remercie les participants et lève la séance.

Le préfet de Seine-Saint-Denis



Philippe GALLI

La préfète de Seine-et-Marne



Nicole KLEIN